

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2025)

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'un avis de motion de l'adoption d'un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) sera donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Ville-Marie du 8 octobre 2024, à 18 h 30, au 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée, Montréal.

Ce règlement a pour objet d'imposer et prélever sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement de Ville-Marie, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0385 %, appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble.

Fait à Montréal, le 28 septembre 2024

La secrétaire d'arrondissement,  
Katerine Rowan

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*